

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

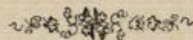
Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

Protocole de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin. 1833-1869 (1869) Ordinaire

6 (27.8.1869)

DE LA

COMMISSION CENTRALE POUR LA NAVIGATION DU RHIN.



En présence des Commissaires ci-après dénommés :

Pour Bade	Monsieur DIETZ, Président.
« Bavière	« WEBER.
« France	« A. de ZELTNER.
« Hesse	« SCHMITT.
« Pays-Bas	« de MENTON BAKE.
« Prusse	« HERZOG.

Mannheim, le 27 Août 1869.

Concernant le bac volant entre Iffezheim et Beinheim.

BAVIÈRE. Le Commissaire est chargé d'attirer l'attention de la Commission Centrale sur le fait suivant :

Il y a quelque temps un bac volant a été établi sur le Rhin entre la commune badoise d'Iffezheim et la commune française de Beinheim. Ce bac a donné lieu à des plaintes, vû que le cable de traille en fil métallique, dont on se sert, s'approche pendant les hautes eaux, surtout au milieu du niveau du fleuve et constitue un grand obstacle à l'exercice de la navigation en forçant les bateaux munis de mâts à les baisser, ce qui, le cas échéant, génèrait surtout la circulation des bateaux chargés sur le tillac.

La correspondance ouverte à ce sujet entre les autorités territoriales de Bade et de Bavière à l'effet de provoquer l'éloignement de cet obstacle étant restée sans résultat, le Commissaire, à la suite de plaintes élevées par différents bateliers, notamment de Neuburg s/Rh., a été chargé de porter cette question devant la Commission Centrale et de proposer la suppression du dit obstacle, conformément à l'article 30 de la Convention révisée.

FRANCE | Les Commissaires se réservent d'en référer à leurs Gouvernements et de
BADE | donner ultérieurement leur déclaration.

Conclusion.

Les Commissaires de Bade et de France sont invités à vouloir bien communiquer la déclaration réservée, soit par voie de correspondance, soit lors de la prochaine Session ordinaire.

Dietz.

Weber.

A. de Zeltner.

Schmitt.

R. W. J. C. de Menton-Bake.

Herzog.

Pour copie conforme :

Le Président

Dietz